

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 18

Nachruf: Général Dufour [fin]
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 18.

Lausanne, le 25 Septembre 1875.

XX^e Année.

SOMMAIRE. — + Général Dufour (fin). — Sur l'instruction du tir au point de vue de l'infanterie. — Société militaire fédérale: Section vaudoise. — Circulaires et actes officiels. — Nouvelles et chronique.

ARMES SPÉCIALES. — Instruction sur le mode de procéder à la nomination et à la promotion des officiers et sous-officiers des unités de troupes. — Nouvelles et chronique. — Circulaires, nominations.

+ GÉNÉRAL DUFOUR. (Fin.)

Quant à ses travaux topographiques de la carte de la Suisse, carte dite fédérale ou communément atlas Dufour, il les commença en 1833, et il voulut plus de trente années de son existence à cette belle œuvre, à la fois instrument de défense et de civilisation. Par sa science et par son patriotisme, il était doublement digne de présider à cette construction grandiose, dans laquelle il a vu se succéder plusieurs générations d'ingénieurs appartenant à divers cantons ; nous ne citerons ici en particulier, dit le *Journal de Genève*, que les noms de MM. Bétemps et Siegfried, ce dernier aujourd'hui colonel du génie, et celui de M. Lhardy, capitaine neuchâtelois, qui devint le gendre du général. Une carte conçue dans d'aussi grandes dimensions présentait bien des difficultés à cause de la nature spéciale du sol. Pour relever avec exactitude les pentes abruptes et les vastes glaciers, il fallait des hommes jeunes, au pied sûr, unissant à de fortes études mathématiques l'habitude des longues courses et de la vie plus que simple des hauts chalets. La Suisse ne pouvait manquer de fournir des ingénieurs présentant toutes ces qualités, et la difficulté principale n'était pas là ; mais comment concilier l'exactitude avec la netteté dans un pareil réseau de montagnes, de vallées, de rivières, comment éviter les ombres trop noires et trop chargées, comment arriver à une carte qui fût en même temps un tableau ?

Tout en admirant la carte de l'état-major français, Dufour estimait qu'elle avait donné sur cet écueil pour les régions montagneuses. Il l'évita par le système de la lumière oblique, système contesté avec raison pour certaines contrées, mais qui était bien le seul possible pour un pays tel que la Suisse, à la condition d'être employé avec discernement (⁴).

Le résultat fut magnifique et de nature à convaincre les plus rebelles ; mais il n'apparut tout entier que dans ces dernières années, lorsque la carte complète s'étala, par exemple, à l'exposition universelle de 1873.

(⁴) Déjà en 1822, il écrivait au général Haxo : Quant à la grande question du rayon de lumière oblique ou vertical, voici ce que j'ai trouvé de préférable dans la pratique, c'est de ne m'astreindre rigoureusement ni à l'un ni à l'autre. Tant que les inconvénients du rayon oblique n'arrivent pas jusqu'à faire disparaître des pentes ou des escarpements considérables, comme il s'en présente dans nos montagnes, je le préfère au rayon vertical, parce que la carte est moins noire, plus expressive et infiniment plus facile à consulter ; et quand l'inconvénient signalé se présente, je fais exprès une faute d'ombre pour l'éviter et je m'en trouve bien. Mais il faut ici beaucoup de tact et n'user de cette licence qu'avec retenue. Je renonce à représenter par des teintes égales les degrés de pente égaux, d'ailleurs si difficiles à apprécier sur le terrain même, quand on ne se livre pas à un nivelle-

selle de Paris, en 1867, et sur les murs d'une salle de l'Athénée, à Genève. Ce dernier exemplaire a été, pour ainsi dire, le favori de l'auteur, qui a voulu faire de lui plus encore qu'une belle carte, l'image vivante de la patrie. Aussi l'a-t-on vu bien des fois retoucher de son crayon cet exemplaire mural, s'écartant comme un peintre de son tableau, pour juger de l'effet obtenu par de nouvelles hâchures, si bien qu'il est arrivé à produlre sur le spectateur l'illusion complète du relief.

La carte fédérale a été le travail le plus vaste et le plus suivi de sa longue existence ; il a été aussi la preuve la plus éclatante de son zèle désintéressé pour les choses de son pays. Assez ménager de son temps dans les circonstances ordinaires, il en était prodigue quand il s'agissait d'une œuvre de ce genre.

En l'honneur de l'achèvement de ce grand travail, le nom de Pic-Dufour fut donné, en 1865, à la plus haute cime du Mont-Rose, et il reçut du Conseil fédéral la lettre suivante :

Berne, le 30 janvier, 1865.

Monsieur le général,

Le Conseil fédéral a reçu le rapport final sur l'exécution de la carte de la Suisse, que vous avez remis à son Département militaire, et il en a pris connaissance avec un vif intérêt. Il a décidé de le faire publier et de le mettre sous les yeux de l'Assemblée fédérale.

Le Conseil fédéral y a vu retracés les commencements de la grande entreprise que vous avez si bien inaugurée, que vous avez conduite sans interruption pendant plus de trente années et que vous avez si heureusement menée à bonne fin.

Il remplit une agréable mission en vous exprimant ses sentiments de vive reconnaissance.

Vous avez accompli la tâche longue et difficile que vous avez acceptée d'une manière qui fait honneur à votre énergie et à votre persévérance, à vos talents distingués ; à votre science élevée comme à votre dévouement et à votre sollicitude pour les intérêts publics.

Les qualités que la patrie aime à retrouver en vous, qu'elle a si souvent employées à son service et sur lesquelles elle compte pour l'avenir, dans toutes les circonstances, ces qualités ne se sont jamais démenties dans tout le cours de l'œuvre que vous venez de terminer.

Cette œuvre vous honore. Elle porte le cachet de votre esprit et de votre caractère, et l'on se plaira, dans les temps futurs, à lui associer votre nom vénéré.

Mais cette œuvre honore aussi le pays qui a pu, avec de faibles ressources et des dépenses limitées, produire un monument que l'on peut mettre en parallèle avec ce que les grands Etats ont fait, dans ce genre, de plus parfait et de plus beau.

La patrie sait apprécier, Monsieur le général, la valeur des services que vous lui avez rendus : elle en conservera le souvenir.

Le Conseil fédéral vous prie de voir, dans le nouvel hommage qu'il vous rend

ment régulier et si rarement nécessaire à connaître. Par là je donne moins de prix aux raisons qui militent en faveur du rayon vertical, et les dessins atteignent un degré de clarté qu'ils n'auraient pas sans cela; et la clarté est une qualité précieuse à laquelle il ne faut pas renoncer sans de puissants motifs. La carte soustraite ainsi à la méthode mathématiquement rigoureuse, uniforme et inflexible, devient une œuvre d'art, comme doivent l'être toutes les représentations de la nature. »

aujourd'hui, une faible expression de sa haute estime pour votre personne et de la reconnaissance qui vous est due pour tout ce que vous avez fait pour votre pays.

Le Conseil fédéral termine, Monsieur le général, en vous renouvelant l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Au nom du Conseil fédéral suisse :
Le président de la Confédération, SCHENK.
Le chancelier de la Confédération, SCHIESS.

En 1863, le général Dufour avait accepté un siège au Conseil des Etats. Sans y jouer de rôle marquant, il y fut souvent utile. « J'ai été, dit-il dans son journal, président de plusieurs commissions et rapporteur de celle qui a proposé la ratification du traité relatif à la vallée des Dappes, et qui réglait une affaire pendante depuis un demi-siècle. Par un rapprochement assez curieux, il se trouve que le premier travail que j'ai fait pour la Confédération est la reconnaissance militaire de cette même vallée des Dappes. » Il a siégé encore plusieurs années dans le Grand Conseil du canton de Genève, et il donna, au début de 1867, sa démission de l'état-major fédéral, demandant modestement « sa libération, » et disant que le moment était venu de « faire place à d'autres. » A cette occasion, le Conseil fédéral lui adressa la lettre ci-après :

Berne, le 6 février 1867.

Monsieur le général,

Nous apprenons par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 6 janvier dernier que, eu égard à votre âge avancé, vous vous trouvez engagé à donner votre démission de l'état-major général de la Confédération, dans lequel vous avez occupé pendant un demi-siècle les places les plus considérables, avec autant de distinction que de succès. Ce serait ne pas vous rendre, pour vos services honorables, la justice qui vous est due, que de ne pas apprécier à leur valeur les motifs sur lesquels se fonde votre demande.

Nous venons, en conséquence, vous annoncer que nous vous accordons la demande que vous avez sollicitée ; nous le faisons avec regret, mais avec les honneurs que comporte à tous les titres votre longue carrière militaire, si distinguée par votre activité et votre loyal dévouement, signalée par le plus fidèle attachement à la patrie. Il va sans dire que les priviléges mentionnés à l'art. 36 de la loi fédérale sur l'organisation militaire vous sont assurés de droit.

Au moment de prendre congé de vous, il nous reste à accomplir un agréable devoir, celui de vous exprimer la reconnaissance qui vous est acquise pour votre éminente carrière militaire et civique.

Vous avez bien mérité du pays. Dans les jours de la paix comme dans ceux du danger, vos concitoyens ont compté sur vous et vous avez toujours répondu à leur attente. Vos services sont gravés dans les cœurs de tous, l'histoire les enregistrera avec l'expression de la même reconnaissance, dans les annales de notre République.

Nous vous saluons, Monsieur le général, avec le désir et l'espoir que la Providence, après une carrière si bien remplie, après une vie si sage et si utile à votre pays, après tant de dévouement et de fidélité, vous accordera encore une longue série de jours heureux, au milieu de vos concitoyens reconnaissants.

Agréez, etc.

. *Le président de la Confédération, FORNEROD.*
Le chancelier de la Confédération, SCHIESS.

Cette retraite si bien gagnée, le général sut la rendre laborieuse

comme toute sa vie. Il continuait à résoudre des problèmes, il enseignait l'astronomie aux amies de ses filles ; il suivait avec attention les événements militaires qui ont abondé en Europe et en Amérique ; il correspondait avec beaucoup d'officiers suisses et étrangers, qui admiraient son style toujours si clair et sa belle calligraphie ; il étudiait les anciens champs de bataille, sur lesquels il composait, pour lui ou pour ses amis, de nombreux petits traités, et il faisait des recherches sur les campagnes de César, en particulier sur l'emplacement d'Alesia, qu'il fixait en Bourgogne. Cela ne l'empêchait ni de recevoir les visites et les témoignages les plus éclatants de plusieurs souverains (⁴), ni de rendre lui-même des visites et de faire des promenades quelquefois à de grandes distances ; « nous avons, dit son biographe E. G., du *Journal de Genève*, marché avec lui, dans l'automne de 1872, une heure et demie de suite sans qu'il voulût s'asseoir, à 85 ans. »

Sa mort, arrivée sans secousse le 14 juillet, a été un deuil national pour Genève et pour la Suisse. Jamais foule plus émue ne s'est pressée autour d'un convoi funèbre. Le peuple tout entier a voulu prendre sa part d'une telle perte, et lorsqu'après quelques paroles émues du pasteur, consacrées à l'éloge du chrétien, le délégué du Conseil fédéral a proposé le patriote à l'imitation de tous les citoyens, c'est rempli d'impressions fortes et vivisantes qu'il a quitté la simple inscription montrée à l'assistance par un vieil ami :

G. H. DVFOVR
HELVET. DVX
1787-1875

SUR L'INSTRUCTION DU TIR AU POINT DE VUE DE L'INFANTERIE².

On a souvent reproché, non sans raison, à notre infanterie un manque d'uniformité dans son mode d'instruction : autant de cantons autant de systèmes. Parmi les différentes branches du service, celle du tir, entre autres, a longtemps été en souffrance à ce point de vue, et nous pensons que le besoin d'un mode d'instruction unique pour toute l'armée se fait depuis trop longtemps sentir pour qu'il soit nécessaire d'insister beaucoup sur l'avantage d'une réforme dans ce sens. Nul doute qu'avec la centralisation de l'instruction de l'infanterie, on n'élabore avant longtemps un règlement de tir³; nous le désirons vivement et nous pensons qu'un *Guide pratique et raisonné*

(⁴) Il reçut la grand-croix de la l'égion d'honneur en 1866, dans les années suivantes la couronne de fer (1^{re} classe), le grand cordon des Sts-Maurice et Lazare, de la Rose du Brésil, la décoration d'Olga (1872), etc. Le roi de Prusse lui envoya un magnifique vase commémoratif du Congrès, et le schah de Perse, dans son fameux voyage de 1873, lui témoigna une considération dont il n'était pas prodigue.

(*Journal de Genève.*)

(²) *Erratum.* L'article ci-dessus est une introduction à celui que nous avons publié dans notre n° 16 (Armes spéciales). Par suite d'une regrettable transposition, il lui succède au lieu de le précéder ; nous en exprimons nos regrets à l'auteur et à nos lecteurs.

(*Réd.*)

(³) Depuis que ces lignes ont été écrites, une instruction officielle sur le tir a paru (en langue allemande) faisant droit à plusieurs des desiderata de l'auteur.

(*Réd.*)